

2025/14/04/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE NAOUR Roger.

Procurations : LE ROUX Véronique à JANNY Patrick, POUPON Marie-Laure à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à NÉDÉLEC Rémi, LE NAOUR Roger à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 27/03/2025
Convocation affichée le : 31/03/2025
Date d'un ordre du jour complémentaire :
04/04/2025 - Affichage le 08/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 18/04/2025
Publié ou notifié le 18/04/2025
Certifié exécutoire le 18/04/2025
A GOURIN, le 18/04/2025..

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



2- CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE SAINT PIERRE - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNÉE 2025

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la proposition de fixation de la participation communale 2025 aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Pierre sous contrat d'association.

Un tableau récapitulatif des dépenses scolaires pour l'exercice 2024 des établissements publics du 1^{er} degré a été transmis à chaque membre de l'Assemblée.

Sur la base de 100 % des sommes allouées aux élèves des écoles publiques, la participation s'établit comme suit :

- Prise en charge financière de 644,77 euros par élève de classe élémentaire dont les parents résident sur le territoire communal.

Département du MORBIHAN

- Prise en charge financière de 2 282,35 euros par élève de classe maternelle dont les parents résident sur le territoire communal.

VU le tableau récapitulatif des dépenses scolaires pour l'exercice 2024 des établissements publics du 1^{er} degré, qui a servi pour le calcul du versement 2025 par élève gourinois,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ

ADOPTE la proposition de fixation de la participation communale 2025 aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Pierre sous contrat d'association, comme suit :

- Prise en charge financière de 644,77 euros par élève de classe élémentaire dont les parents résident sur le territoire communal.
- Prise en charge financière de 2 282,35 euros par élève de classe maternelle dont les parents résident sur le territoire communal.

Cette proposition prend effet au 1er janvier 2025.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 14 avril 2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.